

Message important pour les voyageurs à destination de Cuba

À compter du 1^{er} mai 2010, le gouvernement de Cuba exigera une preuve d'assurances voyage qui inclut la couverture des frais médicaux. Cette nouvelle réglementation s'applique à tous les voyageurs, étrangers ou Cubains résidant à l'extérieur du pays, qui entrent à Cuba par voie aérienne ou maritime.

Pour plus de renseignements, consultez le site du ministère du Tourisme de Cuba au www.gocuba.ca



Préparez vos documents à l'avance et partez l'esprit en paix!